



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de vote

Question écrite n° 12219

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dysfonctionnement qui ont eu lieu en raison d'informations erronées données par les médias sur les horaires de fermeture des bureaux de vote lors des récentes élections. En effet, les médias ont annoncé que dans les grandes villes les bureaux fermaient à 20 heures, sans préciser que seules étaient concernées très peu de grandes villes. C'est pourquoi, dans certaines grandes villes comme Toulouse en particulier, des électeurs n'ont pu accomplir leur devoir électoral car, rentrant de week-end et croyant que les bureaux fermentaient à 20 heures comme cela avait été annoncé à la radio et à la télévision, il se sont rendus aux urnes après la fermeture des bureaux. Dans ces conditions et pour lutter contre cette cause d'abstentionnisme forcé. Il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que, lors des prochains scrutins, une information exacte et claire soit donnée aux électeurs sur les horaires de vote.

Texte de la réponse

Il n'est malheureusement pas rare, s'agissant des heures de clôture des bureaux de vote, que les radios ou les télévisions diffusent des informations incomplètes ou ambiguës, les journalistes n'étant pas eux-mêmes toujours conscients que ces horaires sont fixés pour chaque consultation et peuvent donc varier d'une élection à une autre. Les rectifications dont l'administration peut prendre l'initiative ne sont pas elles-mêmes portées à la connaissance du public dans de bonnes conditions. Une rapide enquête menée auprès de la préfecture de la région Midi-Pyrénées a toutefois fait ressortir que les informations contenues dans les principaux organes de la presse écrite locale étaient exactes et complètes pour ce qui est des heures de clôture des bureaux de vote pour les dernières élections régionales et cantonales.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12219

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1752

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2545